

Le Conseil Municipal convoqué le 25 juin 2018 s'est réuni le 2 juillet 2018 à 19H30.

ORDRE DU JOUR :

- Arrêté de projet PLU,
- Tarif location salle des fêtes,
- Tarif cantine,
- Questions et informations diverses.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

L'an Deux mil dix-huit, le 2 juillet à 19 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Valéry BERTRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 12
Nombre de membres excusés	: 03
Nombre de membres votants	: 12

Etaient présents : MM. BERTRAND V., BROUTIN Y., CABON P., FAUTRAT G., MÉNARD S., PRADELS P., Mmes BLIVET A., BOULANGER V., MITHOUARD L., NIQUET L., ROBERT V., SCHNEIDER M., BUSSERET I.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : BEAUQUESNE L., PRADELS P., MONTARGON J-L.

Secrétaire de séance : MÉNARD S.

Pouvoirs : aucun

2018-04- 01 : APPROBATION DU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21, R. 153-20 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date 3 novembre 2014 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 2016 tirant le bilan de la concertation et ayant arrêté le projet d'élaboration du PLU,

Vu l'arrêté du maire en date du 5 février 2018 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés,

Monsieur le Maire indique quelles sont les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées

- Evolution du zonage pour prendre en compte les remarques de la population (terrain pouvant accueillir des constructions (AA69 – UA) et protection paysagère du plateau agricole nord de la commune afin de limiter la constructibilité à des constructions agricoles de moins de 50m² d'emprise)
- Prise en compte des remarques des PPA avec augmentation de l'objectif de densité au sein de l'OAP et réduction de la surface de celle-ci d'environ 3 000m². Ces évolutions ne remettent pas en cause les capacités d'accueil du PLU.

Considérant que le projet de P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibère, le Conseil Municipal :

1. décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

2018-04-02 : MODIFICATION DU TARIF DE LA SALLE DES FÊTES.

- De mettre en place un tarif à la journée pour la location de la salle des fêtes aux administrés de Gressey à 150 € la journée,
- De mettre en place un tarif à la journée pour la location de la salle des fêtes aux personnes extérieures à Gressey, sur parrainage d'un habitant, à 300 € la journée.

2018-04-03 : MODIFICATION DU TARIF DE CANTINE –RENTREE 2018-2019.

Considérant l'augmentation du tarif de cantine à compter du 1er septembre 2018 par le prestataire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier à compter du 1er septembre 2018 le prix du repas, passant ainsi de 4,53 € à 4,57 €.
- **DECIDE** de modifier à compter du 1er septembre 2018 le prix du repas, pour le personnel communal, passant ainsi de 2,55 € à 2,60 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

♦ **Travaux Route de la Mare :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux prévus route de la mare débiteront fin aout début septembre 2018.

♦ **Travaux internet :** les travaux de montée en débit internet doivent débutés le 2 juillet 2018.

♦ **RPI BCG :** Monsieur le Maire fait un point sur la situation suite au dernier conseil d'école (consultable dans l'affichage de la mairie). Il souhaite une réunion entre conseillers de la commission scolaire afin de faire des propositions concrètes aux deux autres communes du RPI, comme par exemple la participation financière de la commune de Gressey à la remise des prix de fin d'année.

♦ **Personnel communal :** Monsieur le maire expose le souhait de l'agent technique chargé de la cantine et de la garderie, d'éventuellement partir de la commune, les horaires de son contrat sont difficilement compatibles avec sa vie familiale.
Le Conseil Municipal étant satisfait de cet agent, souhaite réfléchir à une nouvelle proposition de contrat.
Monsieur le Maire indique également qu'un agent technique est en droit de demander sa retraite au mois de mai 2019.

♦ **Théâtre 14 juillet 2018 :** La répétition générale aura lieu le jeudi 12 juillet 2018 à 20h30.

♦ **Abri bus Place de la Mairie :** Madame ROBERT signale qu'en cas de pluies les enfants ont les pieds dans l'eau sous l'abri bus situé devant la mairie. Monsieur le Maire indique que les agents techniques vont se chargés de faire le nécessaire.

♦ **Abri bus Rue du Lavoir :** Un habitant de la commune souhaite faire un don à la commune d'un abribus, il se chargera également de l'installation.

♦ **Emplacement du banc :** Madame BOULANGER demande s'il est possible de changer l'emplacement situé aux monuments aux morts, Monsieur le Maire précise que celui-ci va être déplacé à l'ombre près de l'ancien terrain de foot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.